

ASPECT

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine

et de l’Environnement du Conquet

 Le Conquet, 3 juillet 2020

 Monsieur Pascal Lelarge,

 Préfet du Finistère

 49 Boulevard Dupleix 29 000

Nous avons pris connaissance de l’arrêté du 20 mai 2020 prescrivant l’ouverture d’une consultation du public sur la demande d’enregistrement présentée par le GAEC des Primevères pour l’extension d’un élevage porcin au lieu-dit Berbouguis en Plougonvelin.

En premier lieu, nous nous étonnons que la commune du Conquet reste en dehors de cette consultation, alors qu’elle est très fortement concernée par l’extension de l’épandage consécutive à l’accroissement du cheptel. En particulier, selon le projet déposé, une partie de la zone d’épandage des effluents se situerait sur les bassins-versants des deux ruisseaux qui alimentent l’étang de Kerjean (commune de Trébabu), qui se déverse à chaque marée dans la ria du Conquet.

Nous nous inquiétons des risques de pollution que générerait ce projet dans la ria fréquentée par de multiples usagers, notamment les pêcheurs à pied. Le dossier qui vous a été soumis reconnaît implicitement ces risques quand il précise que « Une fertilisation équilibrée et la présence de bande tampon (bois, talus) **réduisent les risques de transfert de matière vers les cours d’eau**».

A la question : « l’atelier porcin est-il dans la zone **Natura 2000** ou à proximité ? », le pétitionnaire répond NON. C’est inexact. La carte FR5300045 *Pointe de Corsen-Le Conquet* couvre d’Ouest en Est, la ria du Conquet à partir de la passerelle, les étangs de Kerjean et Kermorvan, et une grande partie du ruisseau au Nord de la future zone d’épandage ainsi qu’une partie du ruisseau en son Sud. A la question posée, il faut donc répondre **OUI**.

Nous déplorons aussi l’extension d’un élevage de truies et porcelets sur caillebotis, à l’heure où la population est de plus en plus sensible au sort fait aux animaux. Parler de 2014 animaux équivalents est choquant : c’est une quantification qui traite l’animal comme un matériau pondéral et qui ne rend pas compte du nombre d’animaux sur pied.

En outre, nous savons désormais que la multiplication des élevages industriels accroît aussi les risques de pandémie.

Vous n’ignorez pas que la Bretagne est pointée du doigt pour sa tendance à développer une forme dépassée d’industrialisation agricole, en particulier dans la filière porcine, que même le Ministre de l’Agriculture et les syndicats agricoles disent vouloir transformer.

Enfin, la réglementation ICPE a déjà été considérablement allégée. Son application doit donc être d’autant plus attentive aux questions de santé, de biodiversité, de cadre de vie et d’information de la population. C’est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer ce dossier, en le requalifiant en procédure d’autorisation en lieu et place de la simple procédure d’enregistrement, et en demandant au Parc naturel marin d’Iroise de se prononcer.

Nous espérons, Mr le Préfet, que vous tiendrez compte des préoccupations de notre association et que vous veillerez à reconsidérer le dossier du GAEC Les Primevères.

Avec toute ma considération

La présidente d’ASPECT,

 Josiane Clochon

Copies à :

 Monsieur Jean-Louis LOZIER, Préfet Maritime de l’Atlantique

Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire du Conquet

 Madame Nathalie SARRABEZOLES, Présidente du Parc Marin

Monsieur Marc NAVEZ, DREAL Bretagne